

Numéro	<b>CAC/2026-04-22/06</b>
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	02/06/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	02/06/2026
Date de transmission au Recteur	02/06/2026

**Conseil académique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 22 avril 2026 portant résultat de l'élection du représentant des personnels et usagers élu par le conseil académique appelé à siéger au comité d'éthique**

Le CONSEIL ACADÉMIQUE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-4 à L. 712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 46 ;  
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 53 ;  
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu la délibération n° CA/2020-11-26/10 du conseil d'administration du 26 novembre 2020 portant approbation de la création du comité d'éthique dans les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article 53 du règlement intérieur de l'établissement, le comité d'éthique est notamment constitué d'un membre élu par le conseil académique parmi les personnels et les usagers de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

**ÉLIT** en qualité de représentant des personnels et usagers appelé à siéger au comité d'éthique :

- Monsieur PORTELA Marcelin.

<b>Délibération CAC/2026-04-22/06</b>	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	80
Nombre de membres présents ou représentés ayant pris part au vote	49
Nombre de voix pour Monsieur ALLUT Théophile	0
Nombre de voix pour Monsieur AWWAD Adam	0
Nombre de voix pour Monsieur BACHRAOUI Hamza	0
Nombre de voix pour Monsieur BAL VOLLAIRE Alexis	0
Nombre de voix pour Monsieur BOUKA Bonny	0
Nombre de voix pour Madame BRISSET May	0
Nombre de voix pour Monsieur CASSIA Paul	5
Nombre de voix pour Madame COLLIN Amélie	2
Nombre de voix pour Monsieur CORBIN-OCCELLI Sidoine	10
Nombre de voix pour Monsieur DE CARBONIÈRES Alexandre	0
Nombre de voix pour Madame DE CRAENE Marilène	0
Nombre de voix pour Monsieur DESCUBES François	0
Nombre de voix pour Madame DUPONT-DURAND Ariane	0

<b>Délibération CAC/2026-04-22/06 (suite)</b>	
Nombre de voix pour Monsieur EL ZOGHBI Elie	0
Nombre de voix pour Monsieur GAGNIÉ Clément	0
Nombre de voix pour Monsieur GENTY Clément	0
Nombre de voix pour Madame HÉBRARD-BOURRET Magali	0
Nombre de voix pour Madame IBEROUALENE Farida	0
Nombre de voix pour Madame MAVRAKI Éléonore	0
Nombre de voix pour Monsieur MENTRÉ Gilles	0
Nombre de voix pour Madame PEDERSEN Rafaele	0
Nombre de voix pour Monsieur PORTELA Marcelin	22
Nombre de voix pour Madame PRATCUMIAU Isaure	0
Nombre de voix pour Madame RIDOUX Juliette	2
Nombre de voix pour Monsieur ROTOULLIÉ Jean-Charles	1
Nombre de voix pour Madame ROUSSEAU Rebecca	0
Nombre de voix pour Madame SPIRILIOTIS Marjorie	0
Nombre de voix pour Madame TRIBOULET Marie	0
Nombre de voix pour Madame YAZID Hanna	0

Paris, le 24 avril 2026

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.